



# PRUDENCE lors d'interventions sur les bovins

**Février 2005,  
une éleveuse  
est grièvement  
blessée lors d'une  
intervention sur  
un taureau...**



## LES CIRCONSTANCES

Les éléments relatés ci-dessous ont été recueillis auprès de l'exploitante lors de l'analyse de l'accident du travail menée par le service Prévention des Risques Professionnels de la MSA.

L'exploitante travaillait exceptionnellement seule dans la stabulation : elle tondait son taureau de cinq ans (poids : 1,6 tonne) afin de le préparer pour un concours. Ce jour là, elle n'avait qu'un quart d'heure pour réaliser le travail car elle avait un rendez-vous personnel. L'animal était attaché "long" par le licol au poteau fixe de la stabulation.

L'exploitante venait de finir de tondre le corps de l'animal et décida d'effectuer la même opération sur la tête. C'est à ce moment-là que le taureau a donné un coup de tête, un seul, au niveau de la cage thoracique de l'éleveuse.

L'exploitante a réussi à rouler sous les cornadis pour s'éloigner de l'animal énervé.

## Conséquences

Hospitalisation dans un service de réanimation pour de multiples lésions : saignement au foie, côtes cassées, poumon transpercé... suivi d'un arrêt de travail de plus de 4 mois.

## FAITS AGGRAVANTS

- Utilisation d'un tondeuse électrique : bruit inhabituel pour l'animal
- La tonte est une intervention occasionnelle sur l'animal : pas d'accoutumance

- L'animal se trouvait dans une case dont la seule attache était le licol
- Le taureau était non écorné, âgé et dominant
- Un autre taureau, plus jeune, se trouvait dans une case à proximité
- Les animaux venaient de rentrer du parc après une longue période en extérieur

## MESURES DE PRÉVENTION

Comme aucune contention n'est disponible sur le marché pour ce type de gabarit, un aménagement simple (une barrière et un cornadis) permet de travailler en sécurité. Il est important de planifier ce genre d'intervention : prévoir du temps et le nombre de personnes compétentes adéquates. Rappel général : le maintien de la tête est conseillé (licol, anneau nasal).

Ces mesures permettront de restreindre l'animal dans ses mouvements.

Pour limiter les dangers lors des interventions (déparasitage, parage, tonte...), l'animal doit être écorné. A partir d'un certain âge, les reproducteurs doivent être éliminés du troupeau. L'éleveur doit rester le maître du dominant du troupeau.

## Organisation sociale du troupeau

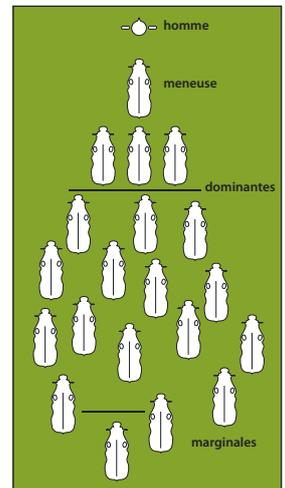
- Savoir comment l'animal appréhende son environnement par ses cinq sens.
- prévoir un temps d'adaptation lors du

changement du milieu (du parc aux stabulations). Dans cet accident, il est important de mentionner qu'un espace "d'évacuation" sous les barrières a permis à la victime de s'éloigner de l'animal. Ce système peut être mis en place dans toute l'installation, ainsi que des passages d'hommes.

Nous vous rappelons que le port de bottes ou chaussures de sécurité limitera les conséquences d'un accident (écrasement du pied). Pour certaines opérations le port de gants est conseillé : contention... (brûlures par frottement, chocs...).

## Des conseillers en prévention pour vous aider

Les conseillers en prévention de la MSA vous alertent sur les risques liés à aux interventions sur les bovins.



Association des Caisses de Champagne-Ardenne

MSA Sud Champagne

MSA Marne Ardennes Meuse

Aube 03 25 43 54 52

03 26 40 88 11

Haute-Marne 03 25 30 33 16

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services